

**RAPPORT DE LA COMMISSION  
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Motion Martial de Montmollin et consorts – Pour une politique plus durable pour le tourisme  
dans les Alpes vaudoises**

**1. PREAMBULE**

La commission s'est réunie le 27 janvier 2014 à la salle de conférence du DECS, rue Caroline 11, à Lausanne, étaient présents : Mme Rebecca Ruiz, MM. Albert Chapalay, Philippe Ducommun, José Durussel, Olivier Epars, Jean-Michel Favez, confirmé dans son rôle de Président, Philippe Grobéty, Jacques-André Haury, Martial de Montmollin, Maurice Neyroud (rapporteur de majorité), Michel Renaud.

M. Philippe Leuba (Chef du DECS), était également présent ainsi que M Lionel Eperon (Chef du SPECo, DECS).

M. Udriot (syndic de Leysin, Président de la Communauté d'intérêt touristique des Alpes vaudoises (CITAV), Président du comité de rédaction du rapport Alpes vaudoises 2020 a été auditionné.

Mme Sophie Métraux, secrétaire de la commission, a tenu les notes de séance et nous la remercions.

**2. POSITION DU MOTIONNAIRE**

Pour le motionnaire, il est indispensable de réfléchir à l'orientation future du tourisme dans les Alpes vaudoises, qui doit être envisagé en relation avec les changements climatiques et la nécessité de préserver les paysages et les ressources naturelles.

Dès lors, bien que le rapport final sur le projet « Alpes vaudoises 2020 » comporte diverses propositions intéressantes et fasse état d'une adaptation de l'offre du domaine skiable en vue des changements climatiques, le motionnaire s'interroge sur les mesures relatives aux investissements dans les remontées mécaniques ainsi que pour l'enneigement mécanique.

Pour le motionnaire, il serait préférable d'orienter l'intervention de l'Etat afin de soutenir le tourisme 4-saisons, eu égard aux changements climatiques et à la raréfaction de la neige.

Parallèlement, le ski en lui-même perd de son attractivité. Dès lors, la diversification de l'offre touristique dans l'optique d'un tourisme doux et moins dépendant de l'enneigement s'avère essentielle.

La motion souhaite également qu'un soutien soit apporté à l'hôtellerie. Il s'agirait, par exemple, de prêts à taux nul afin de mettre à jour l'offre hôtelière et/ou de la développer. Une priorité serait mise sur les projets dépassant les normes légales en matière énergétique.

### **3. AUDITION**

La commission a reçu M. Udriot (syndic de Leysin, Président de la Communauté d'intérêt touristique des Alpes vaudoises (CITAV), Président du comité de rédaction du rapport Alpes vaudoises 2020. La CITAV, créée il y a 3 ans, œuvre à la gouvernance dans les Alpes vaudoises. Il est à relever que les acteurs ont pris conscience de la nécessité de travailler ensemble afin de développer la région de manière cohérente.

Concernant les remontées mécaniques et l'enneigement mécanique, il est mentionné que le ski reste un sport apprécié ; les remontées mécaniques totalisent par hiver environ 1 million des « journées skieurs », et apporte CHF 200'000'000 à l'économie locale. En conséquence, il est clairement impossible d'envisager une suppression brutale du soutien aux remontées mécaniques et de se passer de l'enneigement mécanique, l'économie de la région serait bouleversée.

M. Udriot explique que grâce au projet Alpes vaudoises 2020, les projets sont pensés globalement par l'ensemble des acteurs impliqués et s'inscrivent dans la nécessité de diversification des activités. Le projet tient compte de tous les secteurs tels que mobilité, infrastructures, tourisme 4-saisons, accueil, emploi, formation, hôtellerie, logement et prévoit des investissements de CHF 600'000'000.- public-privé.

### **4. POSTION DU CONSEIL D'ETAT**

Le Conseil d'Etat estime que les intentions visées par la motion sont contenues dans le projet Alpes 2020, qui a été élaboré par l'ensemble des partenaires locaux. Alpes vaudoises 2020 est un projet global qui tient compte de l'ensemble de la problématique touristique. Ce rapport sera présenté au Grand Conseil et contiendra des propositions concrètes dans le cadre d'une stratégie de développement économique globale.

### **5. DISCUSSION GÉNÉRALE**

De manière générale, les commissaires sont convaincus que la situation actuelle en matière d'hôtellerie doit être améliorée. Le tourisme 4-saisons que favorise la motion est un des objectifs qui doit être poursuivi. Il est toutefois relevé que cet objectif est contenu dans le rapport Alpes 2020.

Les questions de l'enneigement mécanique et de l'importance des coûts liés à la construction et à l'entretien des installations de remontées mécanique sont soulevées. Plusieurs membres relèvent que la région ne peut pas se passer de l'apport financier généré par le ski et que le tourisme doux ne peut être qu'un apport supplémentaire nécessaire. La région a réussi le tour de force de dépasser les intérêts particuliers et tous les partenaires se sont mis ensemble pour établir le rapport Alpes 2020. Celui-ci répond à toutes les questions, tant en matière d'équipement, d'infrastructure, de logement, de mobilité, d'emploi et de formation ; il tient compte de l'évolution des conditions climatiques et des spécificités locales, ce qui en fait un grand projet socio-culturel. Ce rapport débouchera sur un catalogue complet de mesures avec des priorités. La majorité des commissaires estiment qu'il n'est pas judicieux de sortir quelques éléments spécifiques du rapport alors que le Grand Conseil en sera prochainement saisi pour étudier le problème dans sa globalité.

La question de la forme est posée, plusieurs commissaires estiment que la motion n'est pas le bon outil.

*Le motionnaire transforme sa motion en postulat*

## **6. VOTE DE LA COMMISSION**

*La commission recommande au Grand Conseil de ne pas prendre en considération ce postulat par 6 voix contre 5 et aucune abstention.*

Chardonne, le 04.03.2014.

*Le rapporteur :  
(Signé) Maurice Neyroud*